

320 avenue de la République
92000 Nanterre
France

Votre contact : Franck Binoche

Tel.: 09 80 77 40 59

Mobile.: 06 60 20 24 07

MAISON MONTMARTRE

A l'attention de **M Alexis LEMEILLET**

Chez Take a Waste

24 Rue De Clichy

75009 Paris 09

France

Objet : Collecte et recyclage des papiers, cartons, piles et toners des 3/10/17/24 et 31 octobre 2023.

Location bac du mois d'octobre 2023.

Site : Maison Montmartre 22 Rue Maurice Grimaud 75018 PARIS

Nom / Code	Description	Qte	PU HT	TVA	Total HT
BUDGET MENSUEL DE COLLECTE ET RECYCLAGE					
LOC 770	Location mensuelle par bac de 770 L	4,000 <i>unité</i>	10,000	20,000 % (8,000)	40,000
LOC 240	Location mensuelle par bac de 240 L	1,000 <i>unité</i>	7,000	20,000 % (1,400)	7,000
CRH	Collecte Hebdomadaire des matières valorisables : papiers, cartons (piles et toner à la demande) Comprenant : - le transport - la collecte - le surtri - le conditionnement - la pesée - la traçabilité via notre extranet IOR www.icionrecycle.fr	4,330 <i>unité</i>	95,000	20,000 % (82,270)	411,350

Notes :

En qualité d'entreprise adaptée notre prestation est imputable sur la taxe Agefiph.

A titre d'information, le montant imputable serait de 545 euros par an pour un budget annuel de 2 724 euros ht.

Total net HT 458,35 €

TVA 20,000% 91,67 €

Montant total TTC 550,02 €

Total à régler 550,02 €

Moyen de règlement : virement bancaire

Délai de règlement : à 30 jours

Date limite de règlement : 30/11/2023

Banque : CREDIT COOPERATIF
BIC : CCOPFRPPXXX
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0142 9610 950

Tout retard de paiement donnera droit à une indemnité pour frais de recouvrement s'élevant à 40 €. (Loi N°2012-387 du 22 mars 2012)

Conformément à la loi numéro 91-1442 du 31 décembre 1992 il est précisé que nos factures sont payables au terme indiqué et qu'aucun escompte

pour paiement comptant n'est accordé. Au-delà de cette échéance, un intérêt de retard égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal est exigé. En application de la loi de modernisation d'économie, le délai de paiement ne pourra excéder 60 jours. Pénalités forfaitaires pour frais de recouvrement 40€.